
Compte-rendu et délibérations

Les membres de l'association se sont réunis le 2 mai 2024 au siège de l'Association des Maires de France (AMF), sur convocation du Président effectuée par courriel le 29 mars 2024 pour participer à l'assemblée générale de Plante & Cité. Ce courriel contenait le lien d'accès vers les documents préparatoires.

ACCUEIL ET INFORMATIONS GENERALES

Jean-Marc VERCHERE, Maire d'Angers et Président de Plante & Cité accueille les participants et remercie pour son accueil, l'Association des Maires de France, dont il salue la représentante Madame Gwénola STEPHAN, responsable de la mission Transition Ecologique. Il salue les représentants du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, le représentant de l'Interprofession VALHOR, la représentante de l'Office Français de la Biodiversité, et le Président du conseil scientifique de Plante & Cité.

C'est un plaisir de participer au développement de notre centre technique, avec l'appui d'Hélène CRUYENNINCK, adjointe à l'Environnement et à la nature en ville à Angers. Le Président la remercie chaleureusement pour ses talents d'animation et pour son engagement qui contribue au rayonnement de l'association.

La matinée a été consacrée au forum des adhérents pour que chacun des membres puisse rencontrer les équipes et échanger sur des sujets de fond en lien avec les travaux que mène Plante & Cité. Une cinquantaine de participants de tous horizons géographiques et professionnels étaient présents : collectivités territoriales, entreprises, établissements d'enseignement, de recherche, et fédérations professionnelles. Cette diversité est à la fois la richesse de Plante & Cité et notre colonne vertébrale.

L'association ne pourrait pas mener tous ses programmes d'études et projets de diffusion, sans l'adhésion de nos 780 membres. Chaque assemblée générale est l'occasion de souligner leur nombre croissant. Le Président les remercie pour leur grande fidélité.

Il signale que l'association Plante & Cité Suisse compte plus de 60 adhérents, et salue Bertrand FAVRE, son Président, et Clément DEPRADE, son Secrétaire Général, tous deux venus de Genève pour représenter notre association sœur.

La nature en ville est de tous les discours et de tous les plans d'actions : pour adapter les villes face au changement climatique, pour participer à la protection de la biodiversité et pour améliorer le cadre de vie des habitants. C'est une chance que ces sujets soient mis en avant aujourd'hui, mais c'est aussi une grande responsabilité car les choix que nous faisons au sein de nos collectivités impacteront la qualité de vie en ville dans les prochaines décennies.

A ce titre, le Président estime que Plante & Cité joue un rôle majeur en opérant un lien essentiel entre les décisions, les pratiques de terrain et la connaissance : connaissance des bienfaits du végétal, connaissance des leviers d'actions pour agir dès la planification urbaine, connaissance des solutions pour renaturer les espaces urbains. Les sujets sont nombreux.

Le Ministère de la Transition Ecologique présentera prochainement un nouveau plan pour la nature en ville. Il va de soi que Plante & Cité est partie prenante de son élaboration. Le Ministère peut compter sur l'expertise de Plante & Cité et sur toutes les ressources produites ces dernières années, notamment grâce à son soutien.

C'est l'occasion de remercier le Ministère et nos nombreux partenaires parmi lesquels : l'Interprofession VALHOR, l'Office Français de la Biodiversité, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, la Caisse des Dépôts, le Conseil International Biodiversité et Immobilier, le Conseil Régional des Pays de la Loire et l'ADEME. Le Président les remercie d'être aux côtés de Plante & Cité.

Le Président s'adresse à Monsieur Jean-Marc BOUILLON, qui représente VALHOR en qualité d'animateur du Comité de filière Paysage. Le soutien de l'Interprofession donne à Plante & Cité la capacité de mener des études ambitieuses au

bénéfice des professionnels de la filière de l'horticulture et du paysage. Plante & Cité et VALHOR ont de nombreux sujets en commun et les administrateurs de Plante & Cité sont reconnaissants de la confiance que VALHOR nous accorde depuis de nombreuses années.

Jean-Marc BOUILLON rappelle que le partenariat entre Plante & Cité et VALHOR s'est construit depuis de nombreuses années. Les professionnels de l'Interprofession ont besoin des travaux de Plante & Cité pour faire progresser la cause du végétal auprès des donneurs d'ordre public. D'autre part, les ressources que produit Plante & Cité accompagnent les professionnels pour innover et renouveler leurs pratiques dans un contexte d'incertitude lié aux effets du changement climatiques. L'Interprofession souhaite se doter d'une vision à long terme avec une stratégie à 2030 afin de préparer les métiers et les pratiques vers les enjeux qui monteront en puissance dans les prochaines années. Plante & Cité sera bien sûr sollicité pour apporter des contributions.

Jean-Marc VERCHERE rappelle que l'assemblée générale se déroulera en plusieurs séquences. La première sera consacrée à l'assemblée générale ordinaire pour la validation de notre rapport d'activités et de nos comptes 2023. Nous vous présenterons également le projet d'évolution des cotisations.

Nous poursuivrons par une assemblée générale extraordinaire pour soumettre deux projets d'évolution de nos statuts et règlement intérieur. Ensuite, nous procéderons aux votes pour l'élection du conseil d'administration.

Et enfin, nous tiendrons notre table-ronde « Vivre en ville en 2050 : quels imaginaires de la nature en ville et quelles trajectoires ? ». A la fin de l'après-midi, les résultats des votes du conseil d'administration seront communiqués avec une photo du nouveau conseil d'administration.

FORMALITES INITIALES

Le Président propose de commencer notre ordre du jour avec les formalités initiales.

Tout d'abord, comme le prévoient les statuts de l'association, il nous faut désigner le bureau de l'assemblée générale. Il est donc proposé la délibération suivante.

Délibération n°1 : Le Président et le Secrétaire de la séance sont représentés respectivement par le Président et le Secrétaire de l'association [Dominique VOLLET, Directeur de la recherche d'Institut Agro]. Deux scrutateurs sont choisis parmi les autres membres du Conseil d'Administration : Monsieur Quentin LEFAUCHEUX, Vice-président de l'UNEP et Madame Anne MARCHAND, Présidente d'Hortis. Ils composent le bureau de l'assemblée générale du 2 mai 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2023

[AGO]

Tout d'abord, Jean-Marc VERCHERE souhaite remercier l'équipe de Plante & Cité, en particulier Aurore MICAND, Responsable des Editions, pour la qualité du rapport qui a été remis aux participants à leur arrivée.

Pour en présenter l'essence, il donne la parole à Hélène CRUYPENINCK, François DARCHIS, adjoint au Maire de Versailles, qui assure la 1ère Vice-présidence, puis à Éric LEQUERTIER, entrepreneur du paysage et 2nd Vice-président.

Hélène CRUYPENINCK commente le développement du réseau des adhérents avec un très bon taux de renouvellement de 93% et l'arrivée de 105 nouvelles structures totalisant 780 membres en 2023.

Chaque année, nous constatons une plus grande diversité. Les publics « de la première heure » sont toujours au rendez-vous (collectivités, professionnels du paysage et du végétal, établissements d'enseignement technique...). Nous accueillons aussi désormais des structures plus généralistes qui s'ouvrent aux enjeux et problématiques de la nature en ville, et qui viennent chercher au sein de Plante & Cité une veille scientifique et techniques, et des ressources professionnelles. Ce sont des bureaux d'études d'ingénierie en environnement, des cabinets d'architecture, d'urbanisme... Derrière ces 780 adhérents, ce sont désormais 6600 professionnels utilisateurs des ressources de Plante & Cité, avec un nombre croissant d'élus et de décideurs. La gestion d'un tel réseau demande un travail soutenu piloté par Ludovic PROVOST accompagné de Martine RUSIN.

Hélène CRUYENNINCK revient sur les instances et commissions de Plante & Cité. Ces nouveaux publics ont ainsi pu être atteints grâce aux travaux de la commission « Décideurs-prescripteurs » initiée il y a 2 ans par le conseil d'administration. Le format des notes aux décideurs est une action très concrète impulsée par cette commission. Fin 2023, le courrier de l'appel à cotisation a été accompagné du 2nd numéro sur le thème « Les espaces de nature : un investissement pour la santé publique ».

D'autres sujets nous attendent et ont commencé à être travaillés au sein de la commission « Méditerranée », dont la seconde réunion s'est tenue en avril 2023 à Antibes. Il remercie Laurent CUQUEL, du Campus Vert d'Azur et Madame BADAUI, adjointe au Maire d'Antibes qui ont accueilli cette commission.

Le fonctionnement de Plante & Cité repose par ailleurs sur son conseil scientifique, présidé par Philippe CLERGEAU, qu'Hélène CRUYENNINCK remercie chaleureusement au nom du conseil d'administration. Elle remercie également tous les adhérents qui ont participé aux groupes de travail thématiques. Ils constituent le véritable point de départ de la programmation annuelle.

Sur l'équipe, Hélène CRUYENNINCK informe que l'association compte actuellement 23 personnes dont 15 permanents. En 2023, l'équipe a accueilli de nouveaux collaborateurs contractuels avec des compétences nouvelles pour mener à bien tous les projets : Cédric LEMAIRE, docteur en physiologie végétale, pour le projet AVEC, Jean-Philippe TEYSSIER, paysagiste-concepteur pour le programme ARCHE, Elaine CORDON en appui éditorial, et Sarah FORTIN pour l'animation d'EcoJardin.

Hélène CRUYENNINCK signale également l'arrivée de Claire PROD'HOMME au poste de comptable en remplacement d'Hélène VEILLON en mars dernier. C'est aussi l'année du départ à la retraite de Martine RUSIN, bien connue des adhérents, puisqu'elle est souvent le premier contact pour accompagner les nouveaux membres dans l'accès aux ressources de Plante & Cité. Nous lui devons beaucoup pour toute l'énergie qu'elle a apporté dans le fonctionnement de notre association au cours de ces 10 dernières années. Martine RUSIN est remerciée par les administrateurs et membres de Plante & Cité [Un bouquet de fleurs lui est offert au cours de l'assemblée générale].

François DARCHIS prend désormais la parole pour évoquer la dynamique d'EcoJardin qui se poursuit. La dernière session de labellisation a enregistré 270 sites en 2023 dont 90 nouveaux, avec au total 822 sites labellisés depuis la création du label en 2012.

La Rencontre EcoJardin, le 31 janvier 2024, s'est tenue au Ministère de la Transition Ecologique. Il souligne la grande diversité d'acteurs, le pragmatisme et la simplicité dans les interventions. A noter, le développement de la labellisation de sites des bailleurs sociaux, ce qui témoigne de l'importance des espaces verts et de leur qualité pour le lien social et le bien-être des habitants. François DARCHIS remercie l'ARB Ile-de-France pour l'animation du label au cours des 10 dernières années. Une page se tourne avec le retrait de l'ARB pour des raisons d'organisation et nous espérons retrouver une telle complémentarité dans les futurs partenariats. En attendant, dans une phase de transition, l'animation du label est internalisée avec l'arrivée de Sarah FORTIN, aux côtés d'Aurore MICAND.

C'est au cours de l'année 2023 que Plante & Cité a réalisé, avec le concours du Ministère de la Transition Ecologique dans le cadre de la démarche « Etat éco-responsable », le jeu sérieux et collaboratif PlanEcoJardin pour faire connaître les pratiques de gestion écologique des espaces verts et aider les professionnels à se mettre en action sur ce sujet. Après une phase de test en 2023, notamment auprès d'établissements d'enseignement technique agricole, le jeu a été lancé et est en accès libre. Plus de 900 boîtes seront prochainement éditées et offertes par le Ministère à toutes celles et ceux qui en ont fait la demande en fin d'année 2023. Ce travail a été mené au sein de Plante & Cité par Mathilde ELIE, Aurore MICAND, mais aussi des renforts en 2023 avec Camille SAVAGE et Solène BATARD.

François DARCHIS poursuit sur les perspectives concernant EcoJardin avec une référence dans la Stratégie Nationale Biodiversité du Gouvernement, mais aussi dans la circulaire du Secrétariat Général à la Planification écologique de novembre 2023 pour renforcer la gestion durable des espaces verts, parcs et jardins de l'Etat. Il y a une légitimité à étendre le périmètre d'EcoJardin à d'autres sujets, d'autres enjeux, notamment par rapport au changement climatique. Nous devons garder cette longueur d'avance pour dessiner le futur de la gestion écologique.

Éric LEQUERTIER revient sur la publication annuelle Esperluette dont le thème portait sur les sols urbains, mis à l'honneur en 2023. Cette publication est le fruit d'un travail très important de l'équipe pour que ce document puisse constituer une référence sur un sujet donné. Au total, ce sont 1600 exemplaires qui ont été envoyés à tous les

adhérents. Nous pouvons remercier Aurore MICAND, Mathilde ELIE, Elaine CORDON, Florence CADEAU et les chargés de mission de l'équipe qui se sont impliqués dans la réalisation de ce numéro.

Éric LEQUERTIER rappelle que les bulletins de veille documentaire constituent un autre service phare aux adhérents. Ainsi chaque mois, le bulletin « Références Plante & Cité » est envoyé à tous les adhérents, avec la possibilité de demander des copies d'article. Ce service très utilisé avec près de 1200 commandes en 2023 totalisant 6000 articles envoyés.

Les bulletins « Nature en ville » et « Ecophyto » sont accessibles depuis les deux sites web nature-en-ville et ecophyto-pro.fr avec le soutien du Ministère de la Transition Ecologique et de l'Office Français de la Biodiversité. En 2023 : un bulletin spécial « Développer les fruitiers en ville » a été réalisé dans le cadre du projet POME sur les paysages comestibles en ville, avec le soutien de VALHOR et de la Caisse des Dépôts Mécénat. Le 2nd Vice-président remercie Florence CADEAU, responsable du service documentaire, pour la qualité de son travail.

La nouvelle version de FLORISCOPE a été publiée en septembre 2023 à l'occasion de Végétal Connect à Angers. L'audience de l'application web progresse avec par exemple 11 000 visiteurs pour le mois de mars 2024, soit plus du double que l'année dernière sur le même mois. Plante & Cité peut compter sur le soutien de l'Interprofession VALHOR qui en a fait sa référence des professionnels du végétal. Le lien avec la filière passe notamment par le référencement de 113 catalogues référencés de 87 producteurs. Le référentiel de noms de plantes se développe avec plus de 5000 entrées ajoutées en 2023, et désormais 20 000 plantes illustrées par 80 000 photos grâce à nos partenaires (photographes professionnels comme Patrick MIOULANE, pépiniéristes, collectivités territoriales...). Éric LEQUERTIER salue le travail de Benjamin PIERRACHE, chargé de projet et Jérôme BEBIN, Chef de projet digital.

Réactions aux interventions : /

PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2023

[AGO]

Pour ce point statutaire de l'assemblée générale, Jean-Marc VERCHERE donne la parole à Stéphane ROSSIGNOL, Expert-comptable de l'association (cabinet ROSSIGNOL & Associés) et David RENOU, Commissaire aux Comptes de l'association (cabinet SOREX).

Présentation du bilan et compte de résultat 2023

Stéphane ROSSIGNOL, Expert-comptable de l'association, présente les comptes 2023 et donne l'explication du résultat comptable.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 1 487 k€ nets des reports en fonds dédiés, représentant une augmentation de 201k€ par rapport à l'exercice 2022. Les produits d'exploitation s'élèvent à 1 495 k€, résultant en un excédent de 8 k€. A noter que le volume de cotisations a augmenté en raison de l'augmentation du nombre d'adhérents. Les crédits d'études et les autres produits sont supérieurs par rapport aux années précédentes. S'agissant des charges, les autres achats et charges externes sont en augmentation en raison de l'augmentation du volume d'activités général. Les salaires et charges sont supérieurs à ceux de 2022 en raison du recours croissant à des contractuels sur projet.

Concernant le bilan, l'actif immobilisé concerne des immobilisations corporelles, principalement liées à la création et au développement d'outils d'informatiques (base de données Végébase, applications Floriscope et matériel informatique). L'actif circulant compte une variation positive de 75 k€. Les autres créances sont les subventions accordées mais non encaissées, ce qui suppose que Plante & Cité dispose d'une bonne capacité de financement pour couvrir le besoin en trésorerie qui peuvent s'avérer importants dans l'année. Les produits constatés d'avance sont les subventions accordées en 2023 pour des opérations qui seront conduites en 2024.

Stéphane ROSSIGNOL conclue que l'association présente une bonne gestion et une bonne solidité financière.

Présentation du rapport du Commissaire aux comptes

David RENOU, Commissaire aux comptes de l'association du cabinet SOREX, rapporte les conclusions de la mission d'audit qui s'est déroulée en février dernier. Les comptes annuels sont certifiés réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de

l'association à la fin de l'exercice. Dans le cadre des travaux menés, il a été procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'association pour la comptabilisation de ses produits.

La mission d'audit a également procédé à l'étude des conventions réglementées. Il convient de noter que la procédure des conventions réglementées répond à la nécessité d'assurer la transparence de certaines opérations sociales en vue de prévenir des conflits d'intérêt, que les conventions devant être soumises à une procédure de contrôle sont habituellement désignées sous le nom de « conventions réglementées ». Les conventions réglementées portent sur les opérations intéressant les administrateurs avec l'association. Il est ainsi porté à connaissance des membres l'existence d'une convention réglementée sur l'exercice écoulé : « Convention pluriannuelle d'objectifs signé le 28 mars 2023 entre Plante & Cité et la communauté urbaine Angers Loire Métropole pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2025 fixant un soutien financier annuel de 150 000 €. »

Elle est ainsi soumise à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

PLAN D'ACTIONS ET BUDGET PREVISIONNEL 2024

[AGO]

Pour la présentation du plan d'actions et du budget prévisionnel 2024, Jean-Marc VERCHERE donne la parole à Caroline GUTLEBEN, directrice de l'association et à Bertrand MARTIN, Trésorier.

Plan d'actions 2024

Caroline GUTLEBEN présente le chantier de diffusion numérique en cours depuis 2023 qui comprend l'évolution de la charte graphique et ergonomie du site web de Plante & Cité, le réaménagement du centre de ressources en ligne pour améliorer les conditions de recherche (nouveaux filtres, partager un panier de sélection documentaire, personnaliser sa page d'accueil...). L'ensemble devrait être achevé d'ici la fin du mois de mai et une annonce sera faite à tous les membres.

Toujours sur les sujets liés à la diffusion, le thème de l'édition 2024 de la publication Esperluette porte sur « Eau et nature en ville ». L'objectif est d'accompagner les débats et les réflexions sur les crises hydrologiques que connaissent les collectivités territoriales et les professionnels du paysage. Le travail fera écho aux initiatives de VALHOR avec un kit de sensibilisation pour le grand public, et par ASTREDHOR sur le guide de bonnes pratiques pour économiser la ressource en eau. Sur un tel sujet, la diversité des ressources est la garantie de toucher toutes les cibles.

D'autres ressources paraîtront en 2024 avec le guide sur les paysages fruitiers en ville issu du projet POME, le guide sur la cohabitation entre les systèmes racinaires et les réseaux enterrés issus du guide RESEAUX, le recueil de fiches sur le thème « restauration du bâti et biodiversité », le guide technique sur la biodiversité des murs de pierre, murailles et remparts issu du projet MURMURE, et le guide technique pour la gestion préventive du chancre coloré du platane.

Budget prévisionnel 2024

Bertrand MARTIN, Trésorier de l'association, présente les dépenses prévisionnelles qui s'élèvent à 1 647 400 € (soit + 10% par rapport à 2023 et +30% par rapport à 2021).

Les dépenses de personnels sont de 1 096 k€. Cela représente 65% du budget avec 20,8 ETP dont 14,1 ETP permanents (15 salariés en CDI dont temps partiels). Les études et expérimentations représentent la grande majorité des dépenses (78%), suivies par les activités liées aux plateformes et services de diffusion (11%) puis par les activités de mutualisation et journées techniques (6%). La dotation aux amortissements, qui représente 5% du budget prévisionnel, correspond aux amortissements des années antérieures sur nos différentes plateformes web, dont Floriscope et le nouveau centre de ressources de Plante & Cité en cours de finalisation.

Sur les recettes prévisionnelles 2024, on compte une part majoritaire de financement sur projets (57%). Certains projets ne seront pas lancés tant que les soutiens n'auront été confirmés. Les cotisations d'un montant total de 428 k€, soit 26% du budget, suivent le même volume qu'en 2023 pour une gestion plus prudente des engagements budgétaires.

Le résultat prévisionnel est équilibré grâce à la mobilisation d'une partie des réserves de l'association (fonds associatifs) à hauteur de 18 121 €, pour couvrir la part de la dotation aux amortissements aux investissements réalisés sur les « chantiers de diffusion numériques ». Pour mémoire, il est rappelé que le total des réserves (fonds propres) s'élève à 543 133 €.

PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS

[AGO]

Jean-Marc VERCHERE remercie l'équipe pour la très bonne gestion des comptes de l'association, et propose les délibérations suivantes.

Délibération n°2 : L'Assemblée Générale Ordinaire valide le compte-rendu de la précédente réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2023.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°3 : L'Assemblée Générale Ordinaire donne son approbation sur les nouveaux adhérents 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°4 : À la suite de la présentation du rapport d'activités 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire donne son approbation sur les actions et orientations de l'association, prises par le conseil d'administration en 2023.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°5 : L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, du rapport sur les comptes annuels présenté par l'expert-comptable ainsi que du rapport du commissaire aux comptes, décide d'approuver les comptes tels qu'ils ont été présentés et résumés dans ces rapports.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°6 : Après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions réglementées du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire donne son approbation sur la convention réglementée entre Plante & Cité et la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole, tel que le prévoit l'article 612-5 du code de commerce.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°7 : Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice à concurrence de 8 087 € au compte « Autres réserves ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°8 : L'Assemblée Générale Ordinaire donne son approbation sur le plan d'actions ainsi que sur le budget prévisionnel 2024, avec la mobilisation des réserves pour le projet associatif « Chantiers numériques diffusion », tel que présenté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

PROJET D'EVOLUTION DES COTISATIONS

[AGO]

Pour ce point, le Président donne la parole à Hélène CRUYPENINCK, qui a conduit le travail préparatoire avec les administrateurs et l'équipe de Plante & Cité.

Comme cela a été souligné dans la présentation des comptes, les cotisations représentent une part significative des ressources de Plante & Cité. C'est un des piliers du modèle économique de l'association qui permet d'assurer son fonctionnement et la part nécessaire d'autofinancement requise pour mener les programmes d'études et nos actions de diffusion. Le montant des cotisations n'a pas évolué depuis 2013. Le conseil d'administration et un groupe de travail dédié, ont réfléchi à une évolution pour maintenir la valeur de l'adhésion compte-tenu de la qualité et de l'augmentation des ressources et services offerts en contrepartie.

En amont de l'assemblée générale, les membres ont reçu un document qui présente le projet d'une augmentation générale de 5%, à l'ensemble des grilles tarifaires pour une application au 1er janvier 2025. Cette évolution requiert la validation de l'assemblée générale ordinaire car elle n'impacte pas la rédaction des statuts ou du règlement intérieur de l'association.

Jean-Marc VERCHERE soumet à l'assemblée générale la délibération suivante :

Délibération n°9 : L'Assemblée Générale Ordinaire valide le projet d'évolution des cotisations avec une augmentation générale de 5% pour tous les niveaux de cotisation et tous les collèges, qui prendra effet à partir de l'année civile 2025.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

PROJET D'EVOLUTION DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR

[AGE]

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut valablement se tenir que si les deux tiers des collèges sont représentés et si 10% au moins de membres de l'association sont présents ou représentés. Les conditions étant réunies, le quorum est atteint et l'Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement délibérer sur les deux sujets à l'ordre du jour :

- Création de nouvelles strates dans la grille des cotisations pour la catégorie des « Bureaux d'études »
- Evolution de l'intitulé du collège B

A la demande de Jean-Marc VERCHERE, Hélène CRUYPENINCK explique que ce sujet a fait l'objet d'un travail de réflexion mené avec les administrateurs, à l'issue duquel il a été mis en évidence la nécessité de travailler la grille des bureaux d'études. En effet, au sein du collège B des « Entreprises », nous enregistrons régulièrement de nouvelles demandes d'adhésion en provenance de bureaux d'études généralistes en environnement, urbanisme, architecture. Ils sont souvent caractérisés par un grand nombre de salariés et une diversité de compétences.

Pour en tenir compte, le conseil d'administration propose d'ajouter de nouvelles tranches dans la grille tarifaire de la catégorie des « bureaux d'études ». Ces tranches s'appliquent au nombre total de salariés de l'entité adhérente. Il est ainsi proposé de substituer les deux dernières tranches par quatre nouvelles qui s'affichent avec des niveaux de cotisations revus.

BUREAUX D'ETUDES	
Entreprise individuelle ou exercice en libéral	90 €
De 2 à 4 salariés	155 €
De 5 à 10 salariés	310 €
De 11 à 50 salariés	515 €
> 51 salariés	1 030 €

BUREAUX D'ETUDES	
Entreprise individuelle ou exercice en libéral	95€
De 2 à 4 salariés	165 €
De 5 à 10 salariés	325 €
De 11 à 30 salariés	540 €
De 31 à 50 salariés	755 €
De 51 à 100 salariés	1080 €
> 101 salariés	1620 €

Jean-Marc VERCHERE soumet à l'assemblée générale extraordinaire la délibération suivante :

Délibération n°10 : L'Assemblée Générale Extraordinaire valide le projet d'évolution de la grille des cotisations avec la création de nouvelles strates pour la catégorie des Bureaux d'études au sein du collège B.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

Hélène CRUYPENINCK poursuit sur le second point de cette assemblée générale extraordinaire, qui découle du même contexte. Pour tenir compte de la diversité des structures adhérentes du collège B, il est proposé de faire évoluer le nom du collège pour qu'il soit plus englobant.

Actuellement l'intitulé est « Entreprises de la filière de l'horticulture et du paysage ». La proposition d'évolution est « Entreprises de l'horticulture, du paysage et de la nature en ville ».

Jean-Marc VERCHERE soumet à l'assemblée générale extraordinaire la délibération suivante :

Délibération n°11 : L'Assemblée Générale Extraordinaire valide la proposition d'évolution de l'intitulé du collège B passant de « Entreprises de la filière de l'horticulture et du paysage » au nouvel intitulé « Entreprises de l'horticulture, du paysage et de la nature en ville » dans les statuts de l'association.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour la présentation de l'avancement de quelques projets, Jean-Marc VERCHERE donne la parole aux chargés de mission de l'équipe de Plante & Cité.

- **Focus AMARES : Apprendre de la mortalité des arbres pour adapter les stratégies de plantation**

Pauline LAÏLLE, responsable de la coordination scientifique, présente l'avancement du projet AMARES initié en 2023, avec le soutien de l'Interprofession VALHOR.

Les objectifs de ce programme sont de quantifier et qualifier la mortalité des arbres urbains observée ces dernières années, et en tirer des enseignements pour caractériser les conditions favorisant la résilience des arbres urbains et adapter les stratégies de plantation, depuis la conception des aménagements jusqu'aux soins aux jeunes plantations. L'équipe projet s'appuie sur l'expertise de Frédéric SEGUR, consultant, et s'est étoffée avec la présence de Mathieu CORNUT, chargé d'étude contractuel arrivé en mai dernier. Le projet bénéficie par ailleurs d'un écosystème de partenaires et experts de différentes facettes de la gestion du patrimoine arboré.

La levée de données passe par plusieurs dispositifs :

- Un appel à signalements lancé en 2023 pour de premiers repérages de contextes et situations à étudier,
- Des observatoires locaux pour des observations plus fines avec des protocoles harmonisés faisant appel à des observations simples (indices et symptômes de dépérissement ou de mortalité) et observations renforcées mobilisant des « autopsies » de sujets morts,
- Des expérimentations en partenariat avec ASTREDHOR pour tester la réponse du végétal aux facteurs de dépérissement et leviers d'action potentiels. Ces expérimentations seront menées par la station en Auvergne-Rhône-Alpes entre 2025 et 2027.

Plante & Cité étudie également la possibilité d'analyse des jeux de données disponibles et produits par des gestionnaires de patrimoine arboré tels que ONF Végétis ou la ville de Paris, qui sont partenaires du programme.

- **Focus ARCHE : Concilier enjeux de nature et préservation du patrimoine architectural et paysager**

Jean-Philippe TEYSSIER, chargé d'étude sur le projet ARCHE présente l'avancement de ce projet initié en 2022, conduit grâce au soutien de l'Interprofession VALHOR, de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dans le cadre du programme Action Cœur de Ville et du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires.

Les problématiques de confort thermique auxquelles sont confrontées les villes s'appliquent tout particulièrement aux centres et quartiers patrimoniaux qui ont une identité minérale forte, qu'ils soient classés ou non au titre de la préservation du patrimoine. Des contraintes existent. Elles viennent conditionner l'implantation, la survie du végétal et de la biodiversité associée : espace disponible contraint, caractéristiques du bâti ancien avec la problématique de fragilisation du bâti, perspectives et vues à conserver, cours privées faisant obstacle à la circulation des espèces...

Du côté des paysagistes concepteurs, des difficultés sont exprimées pour intégrer dans les sites patrimoniaux les principaux enjeux écologiques. Du côté des acteurs du patrimoine, il existe des manques pour une bonne prise en compte des enjeux historiques et les projets jugés trop peu qualitatifs. Enfin, tous les acteurs s'accordent à dire qu'il est essentiel de rechercher une vision systémique, des convergences pour allier culture et nature et des espaces pour échanger entre professionnels.

La méthode de travail initiée en 2023 vise à :

- Donner à voir des expériences réussies de conciliation des enjeux et du dialogue entre acteurs du patrimoine et acteurs du végétal et du paysage,
- Identifier les marges de manœuvre des maitres d'ouvrage et maitres d'œuvre au regard des enjeux patrimoniaux : du document de planification au projet d'aménagement et au plan de gestion,
- Analyser les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre, donner à voir des leviers d'action/outils pour les surmonter (techniques, organisationnels, réglementaires).

Un comité de pilotage élargi avec de nombreux acteurs du champ de l'écologie, du paysage et de la culture s'est déjà réuni pour apporter un cadrage au projet. Les prochaines semaines seront consacrées à un appel à recensement d'initiatives, et aux premières études de cas permettant de construire des reportages illustrés et analysés.

Par ailleurs, Plante & Cité a d'ores et déjà donné la parole aux professionnels via deux webinaires :

- En février 2023 : « Planifier l'intégration du végétal et de la biodiversité dans les sites patrimoniaux »
- En février 2024 : « Conciliation entre préservation du patrimoine historique et défis écologiques : l'exemple du projet d'aménagement des abords de Notre-Dame de Paris »

A la demande d'un adhérent, Jean-Philippe TEYSSIER rappelle qu'il existe plusieurs types de classement au titre de la protection du patrimoine et qu'ils n'apportent pas les mêmes servitudes et obligations. Des repères sur ces classements seront présentés dans le livrable final.

• **Focus N'OUPS : Concilier fonctionnement hydrologique et écologique des noues végétalisées**

Maxime DEPINOY, chargé de mission « Ecologie et Biodiversité », présente l'avancement de ce projet initié en 2023, avec le soutien de l'Interprofession VALHOR, et piloté par Robin DAGOIS, chargé de mission « Agronomie, sols et conduite des végétaux ».

La gestion des eaux pluviales à la source intègre une multitude d'ouvrages capables d'infiltrer et de stocker l'eau de pluie, tels que les noues. Ces aménagements permettent d'alléger les volumes d'eaux collectés aux exutoires et participent ainsi à une meilleure gestion des événements climatiques extrêmes.

Les noues sont des dépressions assez peu profondes, de formes variables, permettant de collecter, infiltrer et stocker temporairement les eaux pluviales. De fait, elles contribuent à limiter le ruissellement, la surcharge des réseaux d'assainissement et permettent de préserver la qualité des eaux de ruissellement. Aussi les noues sont des espaces au potentiel multifonctionnel. Cependant, leur conception est guidée par des modèles hydrauliques, sans tenir compte des possibilités de restauration de la biodiversité.

Le projet N'OUPS vise ainsi à :

- Evaluer les fonctions écologiques et environnementales assurées par les noues végétalisées,
- Mieux comprendre le fonctionnement écologique des ouvrages de gestion des eaux pluviales et le lien avec le fonctionnement des zones humides,
- Proposer des préconisations sur une meilleure prise en compte de la faune, de la flore et de la biodiversité dans la conception et la gestion des noues.

Le projet bénéficie d'un écosystème partenarial riche avec la présence de VALHOR, l'ADOPTA, du GRAIE, de la FFP, du CEREMA, de l'OFB, de l'Agence de l'eau Artois Picardie, et de Signature biodiversité.

En 2024, le travail consistera à mener des études de cas sur différents types de noues dont le fonctionnement hydraulique, paysager et écologique sera caractérisé. Le projet se finalisera en 2026 avec un livrable de restitution pour la conception et gestion écologique des noues végétalisées.

Les techniques de gestion alternative des eaux pluviales, telles que les noues, sont parfois suspectées de contribuer au développement de moustiques en zone urbaine avec toutes les gênes, voire des risques pour les riverains. A la demande d'un adhérent, Philippe CLERGEAU explique que des études ont justement montré que les premiers gîtes colonisés sont les parties d'ouvrages les plus artificielles, fonds et berges bétonnés.

Jean-Marc BOUILLON complète que les noues sont *a priori* conçues pour ne pas conserver d'eau : leur dimensionnement et leurs caractéristiques d'infiltration font que le temps de vidange est limité (entre 24 et 48 heures). Ainsi, ces types d'aménagement ne devraient pas pouvoir constituer des gîtes favorables au développement des moustiques, dont le développement se fait sur un temps minimum de 5 jours. Seuls des défauts d'entretien, de conception, de réalisation pourraient permettre une rétention plus longue de l'eau et le développement larvaire de moustiques.

La parole est maintenant à Caroline GUTLEBEN pour présenter le déroulement et les modalités de vote pour l'élection du conseil d'administration de Plante & Cité.

Pour rappel, le conseil d'administration est de 33 membres élus et 2 membres de droit, le Centre National de la Fonction Publique Territorial et le pôle de compétitivité Végépolys Valley.

Les votes sont réalisés au sein de chacun des 9 collèges. Les professions de foi des candidats ont été transmises en amont, soit le 26 avril. Les bulletins de vote ont été remis lors de l'émargement. Il y en a un par structure et autant que de pouvoirs nominatifs dans la limite de 10.

Pour que le vote soit comptabilisé, chaque électeur doit rayer les noms des structures auxquelles il ne souhaite pas donner mandat de membre du conseil d'administration. Sont ainsi déclarés élus, les candidats :

- Qui ont obtenu la majorité absolue (50% + 1 voix) des suffrages exprimés dans le collège
- Par ordre décroissant du nombre de votes-mandats obtenus
- Et ce jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir.

Dans le cas où l'un ou plusieurs collèges n'auraient pas élu tous les administrateurs desdits collèges, avec une situation d'ex aequo, il sera procédé à un second tour. Les membres des collèges concernés devront alors revoter pour départager les candidats *ex aequo*.

Les membres disposent de 15 min pour aller voter dans leur collège dans cette même salle.

[\[Suspension de séance et votes\]](#)

TABLE-RONDE « « VIVRE EN VILLE EN 2050 : QUELS IMAGINAIRES DE LA NATURE EN VILLE ET QUELLES TRAJECTOIRES DE RENATURATION ? »

L'animation de la table-ronde est assurée par Mathilde ELIE, chargée de projets de diffusion.

Plante & Cité aura 20 ans en 2026 et nous avons à cœur de nous projeter dans l'avenir pour mieux anticiper les sujets sur lesquels il sera pertinent de travailler demain et après-demain. Quelle sera la place de la nature en ville dans dix ans ? Quelles contraintes devons-nous lever par de nouvelles recherches ? De quoi aurons-nous besoin demain pour participer aux efforts d'adaptation et de résilience au sein des villes ?

Cette table ronde est la première étape d'un processus de réflexion qui sera mené avec nos instances pour anticiper les questions techniques et les sujets qui seront demain au cœur des besoins des collectivités et des professionnels de la nature en ville.

Trois intervenants sont sollicités pour apporter leurs regards à ce sujet :

- Charlotte HALPERN, chercheuse en sciences politiques à Science Po, Directrice de l'Institut pour les transformations environnementales
- Hélène COLAS, directrice du programme ERABLE sur les imaginaires de la biodiversité dans les territoires
- Philippe CLERGEAU, Professeur au MNHN et président du conseil scientifique de Plante & Cité

A l'issue des interventions et échanges, Jean-Marc VERCHERE remercie chaleureusement les trois intervenants pour leur participation.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
--

[AGO]

[\[Reprise de séance\]](#)

Le dépouillement ayant eu lieu pendant la table-ronde, Jean-Marc VERCHERE présente les résultats des élections pour le renouvellement du conseil d'administration.

Sont ainsi élus :

Collège A : Collectivités territoriales et leurs établissements

Métropole de Rennes représentée
Métropole de Rouen Normandie
Ville d'Angers
Ville de Dijon
Ville de Gennevilliers
Ville de Lyon

Ville de Montpellier
Ville de Nantes
Ville d'Orléans
Ville de Quimper
Ville de Saint-Etienne
Ville de Versailles

Collège B : Entreprises de l'horticulture, du paysage et de la nature en ville

Fleur de Sol
Jardins de Gally
Pépinières du Val d'Erdre

Phytolab
SAS Lequertier
Sol Paysage

Collège C : Autres acteurs gestionnaires d'espaces verts ou naturels

Podeliha

Collège D : Etablissements de recherche et d'enseignement supérieur

Institut Agro
INRAE

Collège E : Etablissements de formation et d'expérimentations

ASTREDHOR

Collège F : Organisme de conseil et d'appui aux collectivités territoriales

ARB IDF
Conseil National des Villes et Villages Fleuris
SFG, Association des professionnels des gazons

Collège G : Fédérations professionnelles de la filière de l'horticulture et du paysage

Fédération Française du Paysage
UNEP
VERDIR

Collège H : Associations d'agents territoriaux gestionnaires d'espaces verts

HORTIS
AITF
ATTF

Collège I : Entreprises de fournitures et leurs fédérations professionnelles

Siège vacant (faute de votant)

Les deux structures membres de droit :

- Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- Pôle de compétitivité Végépolys Valley

Tous les administrateurs sont désormais appelés à rejoindre la tribune pour la première photo de groupe. Jean-Marc VERCHERE ajoute que les administrateurs seront amenés à se retrouver rapidement en visioconférence pour une première réunion du conseil d'administration qui consistera à procéder à l'élection du bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Marc VERCHERE conclut cette assemblée générale statutaire et invite les administrateurs à partager le verre de l'amitié.